

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2021 à 19 HEURES**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Michèle SELLIER, Chantal RELTIENNE, Marc SEGRETIN, Bernard GUIMBERT, Delphine CORTES LANTENOIS, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Patrick MEURANT, Annabel SCHROEDER, Michel CAGNAT, Pascal BINARD, Nicolas DUMONT, Reynald CHALMEAU, Sylvia TISON, Florence HAULTCOEUR, Gwenaëlle DANCIN, Daniel HENRY

Absents excusés :

Chantal GUIDEZ donne pouvoir à Michèle SELLIER
Jean-Claude MARTIN

Secrétaire de séance : Marc SEGRETIN

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.
Monsieur le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : Budget lotissement « les portes de Seignelay » : favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Rapport de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur Marc SEGRETIN, adjoint au maire, présente une synthèse au Conseil Municipal du Rapport annuel 2020 établi par notre prestataire « SAUR » relatif à l'eau et l'assainissement.

EAU POTABLE :

La longueur totale de réseau est de 19.489 kml.

En 2019 on comptait 791 branchements, 795 pour 2020 dont 3 neufs

La consommation annuelle de l'eau potable en 2019 était de 61 574 m³ et est passée pour 2020 à 63 954m³. (Confinement)

Le volume exporté en 2019 était de 21 672 m³ et en 2020 il est de 23 815 m³. (Hauterive)

La « SAUR » continue de rechercher activement les fuites afin d'améliorer encore le rendement du réseau.

Faits marquants à signaler :

- Réparation de 3 fuites sur conduite
- Réparation de 1 fuite sur branchement

Qualité de l'eau : Une surveillance sur le prélèvement et sur l'eau distribuée est effectuée par le prestataire « SAUR » et l'ARS.

Sur le plan bactériologique et physico-chimique, la conformité de l'eau des 12 échantillons prélevés était à 100 % par rapport aux limites de qualité du Code de la Santé Publique.

ASSAINISSEMENT :

Composé d'une station d'épuration et de deux postes de relèvement (Rte d'HERY et rue de la Bergerie).

En 2019 on comptait 770 branchements et en 2020, 777.

Les volumes d'eau assujettis à l'assainissement étaient de 59 966 m³ en 2019 et 63 640 m³ en 2020. Le réseau des canalisations représente 11.012 kml de réseau eaux usées et 10.488 kml de réseau eaux pluviales. Il y a eu 1 804 ml de réseau hydrocurés avec le camion.

L'évaluation de la conformité réalisée par la SAUR est conforme.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration (exploitation SIVU) en fin d'année 2019, montée en puissance en 2020 pour un fonctionnement optimal. La nouvelle station d'épuration traite les effluents des communes de Hauterive, Héry et Seignelay.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a eu de remontée concernant le « goût de l'eau ». Notre prestataire recherche toujours la cause de se désagrément. Mais ceci ne concerne pas les analyses pratiquées par l'ARS.

Madame Florence HAULTCOEUR lui fait part qu'elle a toujours de l'eau dans sa cave. A ce jour, nous ne savons toujours pas d'où cela provient. Il est possible aussi que se soit une source qui a été déviée. Madame Sylvia TISON fait aussi remarquer qu'elle a aussi de l'eau dans sa cave. Monsieur le maire fera remonter l'information.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un diagnostic assainissement va être mis en place par la communauté de communes Serein et Armance.

Réactualisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter la part communale pour l'année 2022. Notre budget eau et assainissement est sain et nous ne prévoyons pas de gros travaux pour l'an prochain. Il faut préserver le pouvoir d'achat des administrés.

Pour rappel, il y a eu une forte augmentation l'an dernier dû à la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur Daniel HENRY demande si des travaux sont prévus pour 2023. Pour le moment nous n'avons rien prévu à part le diagnostic pris en charge par la communauté de communes Serein et Armance.

Demande de prêt (lotissement « les portes de Seignelay) :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a fait une demande de prêt auprès de 3 banques : Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'épargne. Le crédit mutuel n'a pas donné suite à notre demande.

Après étude comparative, monsieur le maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole qui a l'avantage de donner une période plus longue de déblocage (18 mois) contre 6 mois pour la Caisse d'Epargne :

Montant de l'emprunt : 750 000 €
Taux d'intérêt annuel fixe : 0,50 %
Périodicité : trimestrielle
Durée : 24 mois

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Achat de parcelles pour le futur lotissement « les portes de Seignelay » :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'achat de 3 parcelles cadastrées AB 289-246-247 pour une contenance totale de 1 002 m² qui appartiennent à Monsieur William VISTEL pour un montant de 21 500 € H.T.

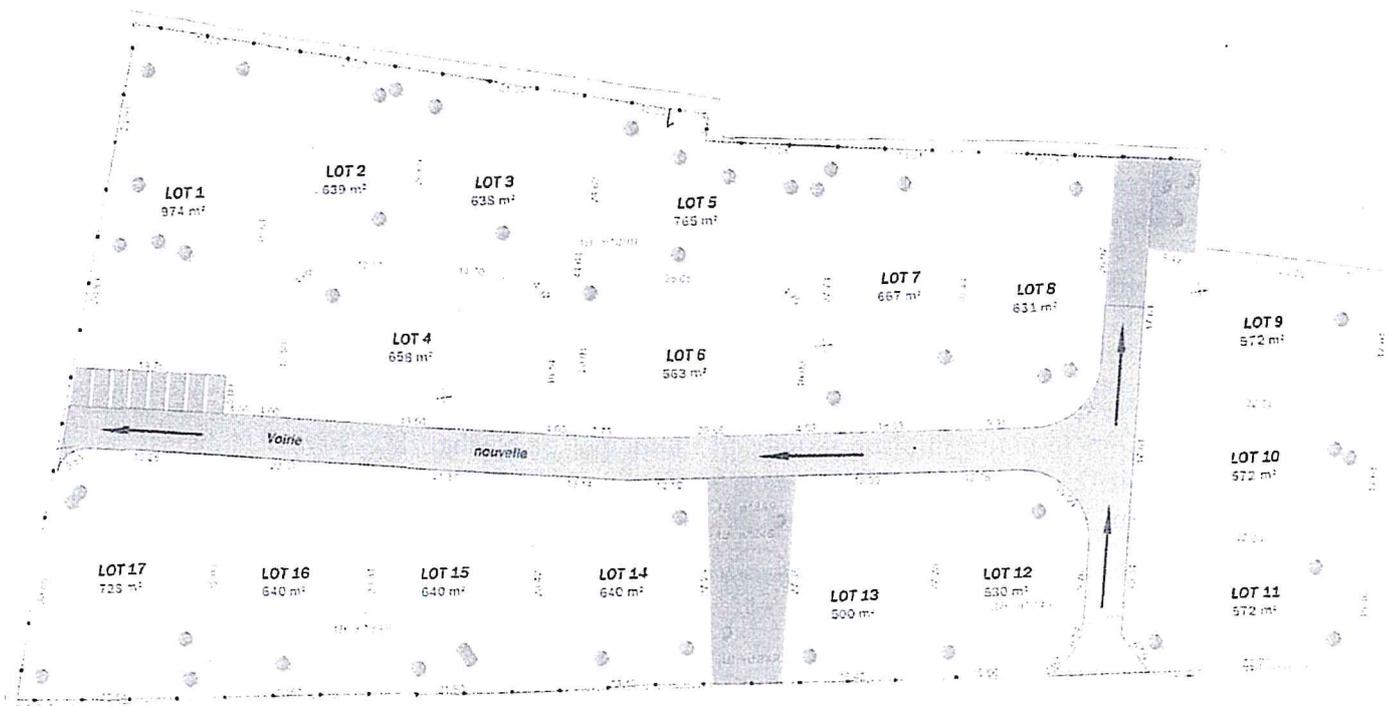
Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Grille tarifaire concernant la vente des terrains pour le futur lotissement « les portes de Seignelay » :

Après concertation avec le bureau d'étude et l'établissement du plan de financement, une grille tarifaire a été instaurée :

Numéro de lots	Surface	Prix
Lot 1	974	49 000 €
Lot 2	639	40 000 €
Lot 3	638	40 000 €
Lot 4	658	41 500 €
Lot 5	765	43 000 €
Lot 6	563	35 000 €
Lot 7	667	41 500 €
Lot 8	631	41 000 €
Lot 9	572	36 000 €
Lot 10	572	36 000 €
Lot 11	572	36 000 €
Lot 12	530	32 000 €
Lot 13	500	25 000 €
Lot 14	640	41 000 €
Lot 15	640	41 000 €
Lot 16	640	41 000 €
Lot 17	728	43 000 €





Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité ces tarifs.

Instauration d'une taxe d'aménagement sectorisée minorée pour le futur lotissement « les portes de Seignelay » :

Principe : Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement doit être fixé par délibération de l'assemblée délibérante compétente. D'après l'article L331-14 du code de l'urbanisme, cet acte doit être adopté au plus tard le 30 novembre pour être applicable au 1^{er} janvier suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 à L 331-46

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 05/10/2007, révision à modalité prescrite par DCM (délibération du Conseil Municipal) en date du 21/02/2017, révision à modalité simplifiée approuvée par DCM en date du 05 mars 2020,

Vu la délibération du 16 novembre 2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 5%,

Vu le plan ci-joint matérialisant le secteur considéré,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser l'accès à la construction,

Il est proposé pour le secteur « le Gacoin » matérialisé sur plan annexé, d'appliquer la taxe d'aménagement au taux de 4 % ;

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : de modifier le taux de la taxe d'aménagement dans le secteur le « Gacoin » à 4% :

Référence cadastrale	lieu	contenance
AB 290	Le Gacoin	86a46ca
AB 248	Le Gacoin	8a60ca
AB 245	Le Gacoin	6a44ca
AB 289	Le Gacoin	2a07ca
AB 246	Le Gacoin	4a91ca
AB 247	Le Gacoin	3a04ca
AB 244	Le Gacoin	29a00ca

Article 2 : dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 5%.

Article 3 : la présente délibération et le plan ci-joint seront :

- Annexés pour information au plan local d'urbanisme
- Transmis aux services de l'Etat conformément à l'article L 331-5 du code de l'urbanisme

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Montant des frais fixé pour l'enlèvement des déchets sauvages par nos soins :
Informations diverses :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que régulièrement des déchets sauvages sont déposés sur le territoire de la commune. La dernière fois, nous avons pu retrouver les auteurs des faits ils ont été amendé. Lorsque les auteurs sont connus mais que ceux-ci ne retirent pas leur déchet, la commune procède à leur enlèvement. Pour pouvoir facturer cet enlèvement, nous devons voter un forfait d'enlèvement par nos soins.

Plusieurs élus font remarquer que les déchets sauvages sont un fléau sur le territoire et qu'il faut que l'on soit sévère afin que cela cesse.

Monsieur le maire propose donc un forfait de 250 € pour l'enlèvement des déchets sauvages par nos soins. Ce forfait sera aussi appliqué pour les déchets déposés avant la date de collecte, soit avant le jeudi pour les sacs de tri sélectif et le dimanche pour les ordures ménagères suivant le planning des collectes sur notre commune.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA fait remarquer qu'il y a souvent des déchets sauvages au point d'apport route de Chablis. Nous allons faire le nécessaire.

Monsieur Pascal BINARD précise qu'il faut communiquer sur ce sujet. Oui une communication sera faite sur le site et dans le bulletin municipal.

Subvention « pompiers » :

Une demande de subvention exceptionnelle a été demandée par l'amicale des pompiers. En effet lors de la cérémonie de départ à la Retraite de notre ancien chef de corps, tous les frais ont été pris en charge par les pompiers. Ils ont de ce fait, un déficit de plus de 500 €.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 550 € afin de palier à ce déficit.

12

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Classe de neige 2021-2022 :

Cette année, les élèves de CM2 partiront du samedi 8 janvier 2022 au vendredi 14 janvier 2022 à MORZINE. 19 élèves sont concernés. Le coût total par enfant est de 600 € en pension complète avec 16 heures de cours de ski.

Monsieur le maire propose au conseil municipal une participation communale de 50 % qui représente un coût de 300 €/ enfant (le reste étant à la charge des familles).

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Le conseil municipal espère que les élèves pourront partir cette année.

Vente d'un pavillon DOMANYS (AC 450) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Office de l'Habitat « Domanys » a décidé de vendre 1 logement social sis logement N° 11, 8 avenue de la Renaissance figurant au cadastre section AC 450 d'une contenance de 432 m².

Conformément à l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Préfecture nous demande notre position sur ces ventes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser cette vente.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget primitif 2021 : Lotissement « Les Portes de Seignelay »

Le budget 2021 proposé par l'Adjointe aux finances est en équilibre en section de fonctionnement et en déséquilibre excédentaire en section d'investissement.

Section Fonctionnement :

Dépenses : 750 000.00 €

Recettes : 750 000.00 €

Section Investissement :

Dépenses : 748 000.00 €

Recettes : 750 000.00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Informations diverses :

- Résidence Joséphine Normand : les travaux vont débiter. A cette occasion, monsieur le maire montre le projet au conseil municipal. Monsieur Patrick MEURANT demande combien d'embauche de personnel il va y avoir. Pour le moment nous ne savons pas. Monsieur le maire siégeant au conseil d'administration reviendra régulièrement devant le conseil municipal pour faire un point sur l'avancée du projet.
- Salon des maires de France : monsieur le maire informe le conseil municipal que deux sociétés vont prendre attache auprès de la municipalité début d'année pour le projet d'installation d'un distributeur de billets.
- Une rencontre avec ENEDIS va avoir lieu afin de faire un audit sur nos bâtiments et de savoir s'il est possible de les doter ou non de panneaux photovoltaïques.

- Maison 20 rue des fossés : nous venons de recevoir le devis concernant la démolition du bien. Celui-ci est de 48 360 €. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il attend de savoir si le Conseil Départemental nous aidera financièrement sur ce dossier. Un rendez-vous est programmé avec le Président du Conseil Départemental le 11 janvier. Monsieur Patrick MEURANT demande ce qui justifie ce tarif. Monsieur le maire l'informe qu'il y a de l'amiante et du plomb.

Départ de Monsieur Pascal BINARD à 20h20.

- Réunion « santé » : une réunion avec les professionnels de santé concernant la construction de 2 maisons de santé a eu lieu. Après concertation avec Monsieur Yves DELOT, président de la communauté de commune Serein et Armance, les 2 dossiers avanceront de la même façon.
- Lundi nous recevons une société pour un diagnostic concernant l'isolation de nos bâtiments.
- Mardi la première distribution « des camions du cœur » a eu lieu. A cet effet, un reportage a été diffusé le soir même aux informations du 20h de France 2. Madame Gwenaëlle DANCIN demande si des inscriptions peuvent avoir lieu sur place. Oui il y en a eu.
- Eclairage public : suite au changement d'ampoules traditionnelles pour des ampoules LED, nous avons réussi, et ce malgré l'augmentation des tarifs de l'énergie, à maintenir nos coûts.
- L'apéritif dinatoire avec le personnel de la commune aura lieu le 14 décembre.
- Le marché de Noël aura lieu le 11 décembre. Une réunion concernant l'organisation de cette manifestation se tiendra le 02 décembre.
- Le goûter des aînés aura lieu le 08 décembre. Le conseil est cordialement invité.

Questions diverses :

- Monsieur Reynald CHALMEAU informe le conseil municipal que l'égouttage de la haie à la gendarmerie n'a toujours pas été fait. Monsieur le maire l'informe qu'il en a refait la demande. Madame Sylvia TISON informe le conseil municipal que la nouvelle référant de la gendarmerie sur notre commune est très professionnelle.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h40

Le Secrétaire,

Les membres,

Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay

